

DOSSIER : LES RISQUES DU DÉMARCHAGE À DOMICILE

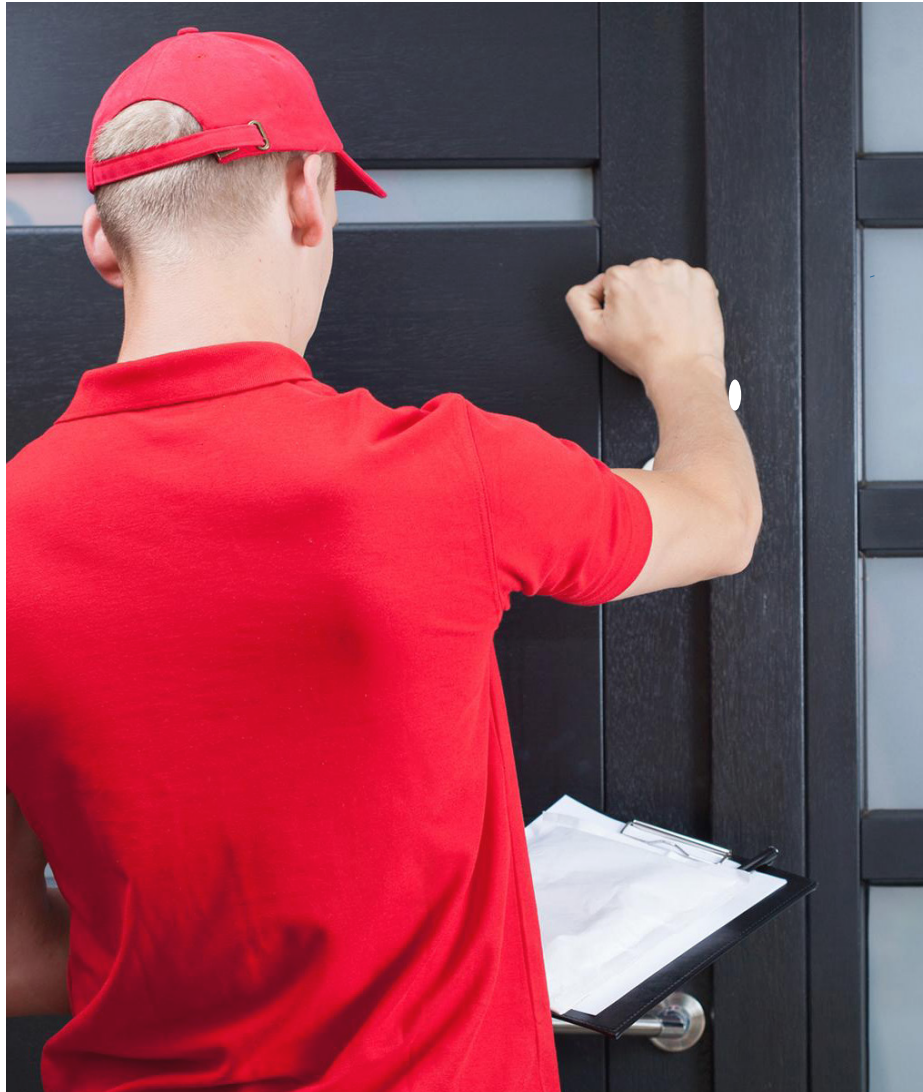


Image d'illustration - Démarchage commercial

ÉDITO



Emmanuel Riotte

Président de Val de Berry
Maire de St Amand Montrond
3ème Vice-Président du Conseil Départemental

« Bonjour à tous,

Dans ce nouveau numéro de votre Newsletter *Avec vous*, nous aborderons ensemble les travaux de démolition et de réhabilitation de la rue Paul Verlaine à Bourges, la signature de la charte d'animation de notre résidence domotisée de Plaimpied-Givaudins ainsi que notre évènement quartier propre à La Guerche-sur-L'Aubois.

Vous retrouverez au dos de ce document, une info vous sensibilisant aux risques du démarchage commercial à domicile.

Je vous souhaite bonne lecture de cette nouvelle Newsletter ».

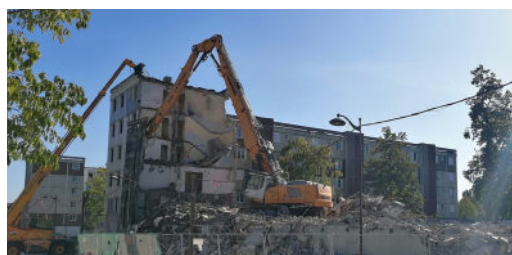


Photo - Démolition rue Paul Verlaine - Val de Berry



Photo - Signature charte - Val de Berry



Photo - Quartier propre La-Guerche-sur-l'Aubois - Val de Berry

ACTUALITÉ 01

Travaux en cours : rue Paul Verlaine

Dans le cadre du Nouveau Plan de Renouvellement Urbain (NPRU) de Bourges, Val de Berry a entrepris la réhabilitation de 116 logements de sa résidence Paul Verlaine. Ces travaux s'accompagnent par la démolition de 50 appartements. Cette opération aura un coût total d'environ 6 600 000 € HT. La fin des travaux est prévue pour septembre 2024.

ACTUALITÉ 02

Signature d'une charte animation

Le 2 octobre 2023, Benoît Lemaigre (Directeur Général de Val de Berry), Patrick Barnier (Maire de Plaimpied-Givaudins et Vice-président du Conseil Départemental du Cher) ont signé avec les habitants de la résidence domotisée de cette commune, la charte d'animation de ce bel espace de vie. Une première étape importante dans la co-construction de l'animation proposée par, pour et avec les habitants et nos équipes !

ACTUALITÉ 03

Quartier propre à La Guerche

Les équipes de Val de Berry étaient à La Guerche-sur-l'Aubois le 4 octobre dernier pour mener une opération quartier propre avec les habitants et la Mairie. Ce moment intergénérationnel et citoyen a rassemblé plus d'une vingtaine de personnes. 1 000 litres de déchets divers et 3m3 d'encombrants ont été collectés. Merci aux participants de votre belle mobilisation !



R

ESTEZ VIGILANTS FACE AU DÉMARCHAGE À DOMICILE



1

NE PAS ACCEPTER DE TRAVAUX

Vous ne pouvez en aucun cas accepter des travaux de rénovation, d'entretien ou de tout autre service proposés par des démarcheurs. Si vous avez des besoins en matière de réparations ou de services, contactez directement l'entreprise sous contrat d'entretien ou votre gardien selon la situation.

2

VÉRIFIER L'IDENTITÉ DES PERSONNES

Ne laissez personne entrer chez vous sans être certain de son identité.

3

CONNAITRE VOS DROITS

En France, la loi est claire en ce qui concerne le démarchage à domicile.

Elle protège les consommateurs contre les abus de démarcheurs à domicile. Vous avez le droit de refuser tout service ou achat non sollicité.

4

NE PAS PARTAGER PAS D'INFORMATIONS PERSONNELLES

Ne donnez jamais vos informations personnelles, bancaires ou autres à des inconnus.

EN CAS DE DOUTE CONTACTEZ NOS ÉQUIPES :

 02 48 23 10 00



En cas de besoins spécifiques, Val de Berry peut missionner des entreprises professionnelles et les faire intervenir pour des visites de contrôle.